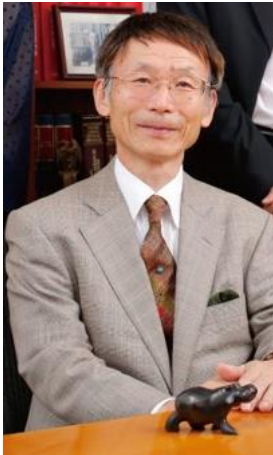


I. Préface (Conférence de Masahiko Sumida après la visite de l'exposition de Tsugouharu Foujita, le 21 juin 2025)



Je suis affilié au barreau de Tokyo. Pendant plus de trente ans, j'ai eu l'honneur de servir en tant qu'avocat international auprès de Madame Kimiyo Foujita (épouse et héritière du peintre Léonard Foujita) ainsi que ses douze héritiers.

L'une de mes principales missions a été d'organiser l'inhumation du corps de Léonard Foujita et des cendres de son épouse dans un édifice religieux situé à Reims, ville historique française à l'est de Paris (souvent comparée à Kyoto au Japon). Cette chapelle romane, appelée localement « Chapelle Foujita » et officiellement « Chapelle Notre-Dame de la Paix », a été conçue à partir des maquettes réalisées par l'artiste lui-même, et construite sur un terrain offert par la maison de champagne Mumm.



Sur la base de la décision courageuse des douze héritiers, près de 2 000 objets laissés par Léonard Foujita ont été données à la

ville de Reims. En contrepartie, la ville de Reims s'est engagée à respecter la volonté de l'artiste et à construire le premier musée au monde dédié à Tsugouharu Foujita, d'une superficie de 240 m². De plus, elle a accepté d'apposer une plaque commémorative (en marbre, 100 × 75 cm) dans la salle d'exposition du musée selon un acte notarié du 21 mars 2013.

Conformément à l'accord commun entre les héritiers, toutes les procédures successorales ont été achevées fin 2017. La raison pour laquelle je continue à suivre cette affaire est la suivante :

À l'âge de 18 ans, lors d'un voyage à vélo entre Kobe et Kagoshima, j'ai visité le Mémorial de la bombe atomique à Hiroshima. Ce jour-là, j'ai été profondément bouleversé en voyant, gravée dans les marches, la silhouette noire d'une victime disparue sur le coup.

Inspiré par le climat mondial orienté vers la paix après les deux guerres mondiales, j'ai choisi d'entrer au ministère des Affaires étrangères après mes études universitaires. Après deux années d'études à Nancy et Besançon, j'ai contribué à la création du Centre d'information de l'Ambassade du Japon à Paris. Plus tard, impliqué dans des projets de coopération économique, je rêvais d'un monde uni.

Cependant, l'arrivée au pouvoir du président Trump aux États-Unis a fait ressurgir des craintes d'un retour à l'instabilité mondiale.

C'est dans ce contexte que je considère la Chapelle Notre-Dame de la Paix comme un grand symbole de paix durable entre le Japon et la France. Mon souhait le plus cher est que cette chapelle soit intégrée au patrimoine mondial de l'UNESCO, en tant qu'extension de la Cathédrale de Reims où les époux Foujita ont été baptisés et de la Basilique Saint-Remi, où Foujita a déclaré avoir reçu la révélation divine.

Je rêve que de nombreux jeunes Japonais et Français visitent cette chapelle, admirent les fresques inspirées de Léonard de Vinci, ainsi que les vitraux dépeignant les horreurs d'Hiroshima, et qu'ils comprennent que « **la vie humaine est plus importante que la Terre** », comme l'avait dit l'ancien Premier ministre Takeo Fukuda en 1977.



II. Contenu de la conférence

Comme indiqué dans l'interview publiée par la Chambre de commerce et d'industrie française au Japon, je suis avocat spécialisé dans les litiges internationaux. À titre d'exemple, dans les affaires anglophones, j'ai remporté un procès très médiatisé au Japon, connu sous le nom de « L'affaire Anne aux cheveux rouges » — une affaire impliquant les normes de moralité publique, dans laquelle je représentais le gouvernement de l'Île-du-Prince-Édouard au Canada. Ce procès a été largement couvert par les principaux journaux du Japon, des États-Unis et d'autres pays anglophones.

Dans les affaires francophones, j'ai plaidé auprès du tribunal de commerce de Melun, près de Paris, représentant un administrateur judiciaire japonais dans une procédure de redressement français - une expérience rare pour un avocat japonais.

J'ai également affronté l'un des plus grands noms du monde financier : Rothschild. J'ai obtenu en justice une interdiction provisoire contre une entreprise de bière située à Sapporo qui exploitait illégalement ce prestigieux nom.

En tant que juriste, j' ai également rédigé la version japonaise du guide juridique et fiscal publié par Francis Lefebvre, équivalent français d'Yuhikaku. Ce livre, intitulé « Le Japon », est aujourd' hui conservé à la bibliothèque nationale du Japon.

Certains d' entre vous se demandent peut-être pourquoi moi, simple avocat, je m' intéresse à l' art de Foujita. Dès mon adolescence, j' ai été passionné par la peinture, notamment celle de Van Gogh, et je me suis plongé dans la littérature française — lisant avec avidité, « Le Moulin à vent » d'Alphonse Daudet, « Le Rouge et le Noir » de Stendhal, « Le Lys dans la vallée » de Balzac, « A la recherche du temps perdu » de Proust, « Les maximes » de La Rochefoucauld, etc. Je me suis ainsi passionné pour la littérature française et j' en suis venu à adopter une vision de l' art profondément marquée par l' esthétique.

Mon père souhaitait que je devienne avocat, et j' ai dû renoncer à mes études littéraires. Toutefois, j' ai trouvé un compromis en intégrant la faculté de droit de l' université Waseda tout en suivant des cours de français dans le département de littérature, notamment avec le professeur Atsuyoshi Hiraoka, spécialiste de Camus.

Une fois devenu avocat, j' ai été sollicité sur des affaires liées à l' art et à la littérature. En tant qu' affaires contentieuses, il s' agissait presque toujours de cas où l' authenticité des œuvres était remise en question. J' ai successivement représenté des clients dans des affaires concernant des artistes célèbres tels que Picasso, Matisse, Chagall, Marie Laurencin, Utrillo, Cassandre, Roy et Lichtenstein, entre autres.

Concernant Foujita, mon intérêt a commencé à l' université, lorsque j' ai vu son tableau « Nature morte avec chat » au musée Bridgestone. La beauté des lignes et l' expression du chat m' ont profondément marqué.

Un jour, à ma grande surprise, Madame Kimiyo Foujita m' a contacté directement pour me demander de l' assister juridiquement dans des affaires en France. J' ai immédiatement accepté.

Notre relation était étroite pendant plus de vingt ans. Lorsqu' elle est entrée temporairement dans une résidence pour personnes âgées, j' ai accepté d' être son garant. Cela m' a permis d' entendre des récits précieux sur sa vie avec Foujita.

Un jour, je lui ai demandé pourquoi les chats peints par Foujita avaient une expression aussi sauvage. Elle m' a répondu :

« J' aimais les chiens plutôt que les chats et nous tenions les chiens. Les chats dans ses tableaux étaient probablement des chats errants. » Elle a ajouté que Foujita avait une capacité exceptionnelle à reproduire fidèlement ce qu' il voyait, comme s' il captait une image et la retranscrivait instantanément.

Plus tard, j' ai rencontré le peintre français contemporain Gérard Economos. En discutant avec lui, il m' a confirmé que certaines personnes avaient effectivement cette faculté rare de reproduire un visuel de mémoire. Il a dit qu' en fait, moi aussi. J' ai ainsi compris que Madame Foujita disait vrai.

Foujita était constamment en quête de nouveaux défis artistiques. il a acquis la nationalité française en 1955 avec son épouse. Bien que son nom soit enregistré sous « Tsuguharu Fujita » au Japon, il a choisit alors le nom « Tsugouharu Foujita ».

En français, « fou » signifie « fou », c' est donc un choix assez audacieux, mais en regardant la série télévisée « Berabou » actuellement très populaire sur NHK, j' ai eu le sentiment, peut-être erroné, qu' il se considérait comme un peintre ukiyo-e. Lorsque j' ai cherché « Foujita » dans un dictionnaire français, j' ai d' abord été surpris de voir la mention « gravure » (à l' époque, je ne savais pas que Foujita s' adonnait à la gravure).

Je comprends maintenant que pour les Occidentaux, Foujita était avant tout un « graveur ». Même Van Gogh a copié la gravure « Les huit vues célèbres d'Edo : Kameido Umeya » de Hiroshige, donc je pense que pour les Européens, lorsqu'ils entendaient parler d'un peintre japonais, ils pensaient d'abord à un graveur. D'autant plus que Foujita utilisait toujours un pinceau à poils fins. Je pense plutôt que Foujita en était pleinement conscient et qu'il pensait qu'il serait plus avantageux de vendre ses tableaux s'il écrivait « Foujita ». Il s'est inspiré du mouvement « Suikyo » (folie) qui était en vogue à l'époque d'Edo et a choisi l'orthographe « Fou » pour surfer sur cette vague. De plus, étant donné que son nom est Tsugouharu, je pense qu'il souhaitait simplement que les Français puissent prononcer son nom d'une manière aussi proche que possible du japonais, mais la terminaison « haru » manque de cohérence. Il n'avait peut-être pas encore digéré le fait qu'en obtenant la nationalité française, il perdrait automatiquement la nationalité japonaise.

Dans l'acte notarié (daté du 21 mars 2013) stipulant que les héritiers de Mme Kimiyo Foujita feraient don de près de 2 000 objets laissés par le peintre Foujita à la ville de Reims, en échange de quoi la ville s'engageait à ouvrir un musée Foujita de 240 m², le nom est orthographié Tsugouharu Léonard Foujita. Le prénom chrétien Léonard a été ajouté. La ville de Reims a probablement ajouté le prénom chrétien Léonard en référence à la fresque peinte par le saint peintre Léonard de Vinci dans la chapelle Notre-Dame de la Paix.

Afin de faire ressortir son caractère désinvolte, j'ai montré aux participants l'ouvrage publié par Artec Co., Ltd. intitulé « Visages d'une époque sans histoire : les artistes japonais de l'après-guerre capturés par Frank Sherman ».

J'ai alors décidé de demander aux participants de réfléchir à ce que Foujita avait vécu pour peindre.

J'ai d'abord affiché à l'écran et lu à haute voix un extrait du « Journal » daté du 2 novembre 1964. Sa femme, qui était

entourée d'une quantité considérable d'objets personnels, m'a expliqué : « C'était une simple note, mélangée à divers documents, et je n'ai pas pu la trouver tout de suite. » Le contenu de ce mémo reflète les véritables sentiments de Foujita, et c'est sur la base de ce Journal quotidien que j'ai pu transférer la dépouille du peintre, qui était enterrée dans le département de l'Essonne, vers la chapelle religieuse Notre-Dame de la Paix. J'ai montré aux participants le magnifique album que la ville de Reims nous a offert en souvenir de la réinhumation.

Lorsque j'ai tenu environ 60 réunions avec les 12 héritiers de Kimiko Foujita et négocié avec la ville de Reims, j'ai utilisé ce Journal quotidien comme ligne directrice pour prendre des décisions importantes. De plus, ce Journal quotidien a été déterminant dans la décision de faire don de 2,000 objets laissés par Léonard Foujita à la ville de Reims, et il n'est pas exagéré de dire que tous les éléments négociés avec la ville de Reims, tels que la construction du musée Foujita et l'affichage permanent des plaques en marbre des 12 héritiers dans un endroit bien visible du musée, ont été basés sur ce Journal quotidien.

Nous avons projeté un extrait de son «Journal », daté du 2 novembre 1964, où il écrit :

Pour cette dernière étape de ma vie, je prévois de construire une chapelle et d'y peindre des fresques. Ce sera la dernière œuvre de mon existence. Ensuite, je reposerai dans cette chapelle. Je sais que certaines personnes me permettront de le faire. Il est bon de dormir seul. Mais je prévois de demander à quelqu'un de permettre à ma femme de me rejoindre plus tard. A la différence de dormir seul, ensemble nous ne sommes pas seuls. Parce que nous formons un tout en tant que mari et femme, c'est-à-dire que deux personnes ne font plus qu'une. J'espère pouvoir dormir aussi longtemps que possible.

Si cela est possible, je voudrais créer un musée avant ma mort. Je laisserai de l'argent pour contribuer à sa réalisation. Je souhaite conserver mes peintures afin qu'elles ne soient pas dispersées. Au contraire, je veux qu'elles soient rassemblées dans ce musée. Peu m'importe où iront mes autres œuvres. C'est ma fierté, en tant qu'artiste et peintre, de voir mon travail perdurer. Cela sera la preuve que je ne me suis jamais menti à moi-même lorsque je peignais mes tableaux.

Dans ce passage, je pense qu'il est clairement indiqué qu'au plus tard le 2 novembre 1964, le peintre Léonard Foujita considérait que la peinture religieuse était celle qu'il avait véritablement voulu peindre toute sa vie.

Le fait qu'il ait voulu qu'on l'appelle Léonard (la forme française de Léonardo) Foujita en est également une preuve.

Alors, quelle place occupent les nus et les chats — devenus synonymes de Foujita au Japon — dans son œuvre ?

J'ai récemment découvert une publication en français qui est très utile pour comprendre cette question.

A la page 28 de la série *Paroles d'Artiste*, publiée par la Fondation Foujita (fondation d'utilité publique), qui est placée sous l'égide de la Fondation Apprentis d'Auteuil à laquelle Madame Foujita a légué les droits d'auteur qu'elle avait hérités contient un témoignage direct de Foujita :

« Je dessine souvent des chats. Si je n'ai pas de modèle lorsque je suis à mon atelier, je dessine des chats. De temps en temps je dessine un chat à la place de ma signature. »

J'ai présenté ce livre aux participants. Ce témoignage vivant est d'autant plus significatif si l'on considère qu'à la fin de sa vie, Foujita s'est détourné des nus pour se consacrer principalement à la peinture religieuse et aux représentations d'enfants,

notamment dans un style évoquant les estampes ukiyo-e, comme les scènes de métiers traditionnels japonais.

Mis en relation avec le Journal que j' ai également lues à haute voix, ne peut-on pas dire que ce que Foujita a cherché à peindre toute sa vie, ce sont des œuvres religieuses, comme celles que Leonard de Vinci a surtout peintes ? Du moins, au moment où il a rédigé ce Journal, cela ne fait aucun doute.

Par ailleurs, le fait qu' il ait parfois utilisé un dessin de chat en guise de signature suggère une certaine démarche commerciale, non ?

Parmi les objets hérités par son épouse, il y avait de nombreux objets liturgiques chrétiens ainsi que des guides de prière (rédigés en katakana afin que son épouse puisse réciter les prières). Tous ces objets ont été donnés à l'Atelier Foujita (dernière adresse du couple Foujita, située dans la banlieue sud de Paris) après avoir obtenu l'autorisation des héritiers. Les Français croient fermement que Foujita a reçu la révélation divine à la Basilique de Saint-Rémi, probablement dans les années 1920, alors qu'il était adulé comme un enfant favori.

Lorsque des païens représentent la vie du Christ, les Français ont l'habitude de pointer du doigt les moindres détails qui diffèrent de la réalité, mais je n'ai jamais entendu de critiques de ce genre à propos des peintures religieuses de Foujita. Je suis convaincu que les fresques de la chapelle de la Notre-Dame de la Paix sont le fruit d'une connaissance approfondie jusque dans les moindres détails. Le fait que Foujita ait été reçu deux fois en audience par le pape prouve à 100 % qu'il n'était pas un simple fantaisiste.

Enfin, les Japonais et les Français semblent avoir des opinions très divergentes sur le chef-d'œuvre que Foujita a peint à la fin de sa vie.

J'ai demandé à M. Masaaki Ozaki, ancien directeur du Musée national d'art moderne de Kyoto, de sélectionner les œuvres de Foujita à offrir à la ville de Reims. Entre-temps, M. Pierre Lescure, notaire français et représentant de Foujita en France, m'a fait part d'une information intéressante. Il m'a informé que le système français de dation en paiement des droits de succession, qui, selon ce que j'avais entendu, n'était accessible qu'aux artistes du niveau de Picasso ou Matisse, pourrait être ouvert à Foujita. J'ai immédiatement consulté les douze héritiers et déposé une demande d'autorisation de dation de paiement auprès du comité de dation. Ce comité était composé d'un président et de quatre membres (deux du ministère de la Culture et deux du ministère des Finances). J'ai rencontré à deux reprises le président du comité. Lors de la première réunion, j'ai eu l'impression que tout serait accepté, mais lors de la deuxième réunion, le ton s'est considérablement adouci et il a été clairement indiqué que les peintures religieuses de Foujita faisaient partie du patrimoine culturel français. Finalement, la demande a été retirée au motif que la décision finale du comité prendrait du temps. Cependant, je me souviens que lors de la deuxième réunion, il a également été question de la série de l'Apocalypse.

Quoi qu'il en soit, alors qu'il existe en France un système de dation de paiement des droits de succession sur les œuvres d'art, il n'existe pas de système similaire au Japon. Le fils du peintre Okumura Togyu n'a pas pu payer les droits de succession et a brûlé les croquis de son père afin d'échapper à une partie des lourds droits de succession, mais les autorités fiscales ont imposé les croquis brûlés, ce qui a fait beaucoup de bruit. Je pense qu'il serait bon que le Japon mette en place un système de dation de paiement en pour les peintres du niveau de Togyu Okumura.

Enfin, bien qu'il ne s'agisse pas de peintures religieuses, la Maison du Japon à la Cité universitaire internationale de Paris abrite deux œuvres intitulées « Tableau de chevaux » et « Tableau

de l'arrivée des Occidentaux ». Il s'agit de chefs-d'œuvre réalisés dans les années 1920, période où Foujita était au sommet de sa gloire internationale. Je trouve également magnifiques les peintures du plafond de la salle de réception du Palais d'Akasaka. Je trouve étrange que ces peintures ne soient pas encore classées comme biens culturels importants au Japon. Je termine ici ma conférence sur Tsuguharu Foujita.

Pour finir, je tiens à exprimer ma gratitude profonde au notaire Lescure, qui a compris l'art de Foujita et a sincèrement représenté la partie française, ainsi qu'à mon fils Shinji Sumida, co-représentant de la partie japonaise et dernièrement à ma femme, Yuko Sumida, qui a compris mes activités bénévoles, notamment à la chapelle Notre-Dame de la Paix, et m'a discrètement soutenu



III. Postface

1. Pourquoi Foujita a-t-il construit la Chapelle Notre-Dame de la Paix ?



Foujita a mis sa vie en jeu pour ériger la chapelle. Au moment de sa construction, il souffrait d'un cancer de la prostate, alors considéré incurable. Selon le témoignage de son épouse, Madame Kimiyo Foujita :

« Lorsque Foujita m' a annoncé qu' il voulait construire une chapelle pour prier pour la paix, je m' y suis opposée fermement. Je savais qu' il était malade et je souhaitais passer avec lui une retraite paisible dans notre dernière résidence à Villiers-le-Bâcle. Surtout, peindre une fresque sur l' ensemble des murs de la chapelle était une entreprise périlleuse pour un homme de 80 ans, impliquant des échelles et des gestes audacieux. Cela représentait un risque réel de chute mortelle. »

Malgré tout, elle a ajouté :

« Ce fut une période heureuse, car contrairement à l' atelier où je n' étais pas admise, à la chapelle il n' y avait pas de murs. J' ai pu rester près de lui toute la journée, nettoyer ses pinceaux, et participer à son travail. Ce fut un vrai moment de coopération. »

La ville de Reims, avec une sensibilité remarquable, a affiché dans toute la cité des posters commémoratifs à la mémoire de Madame Foujita au moment de son décès — une pratique presque inconcevable au Japon. Ces affiches incluaient sa photo lors de son baptême à la cathédrale de Reims, ainsi que ses dates de naissance et de décès.

Lors de la cérémonie de dépôt des cendres dans la chapelle, alors que je m' apprêtais à prononcer mon discours, un journaliste de Radio France m' a soudainement tendu un micro.

Le discours prévu a été alors modifié pour exprimer ma reconnaissance envers les réalisations de Madame Foujita et envers l'accueil exceptionnel de la ville de Reims.

J'ai plus tard appris que ce reportage avait été diffusé non seulement en Champagne, mais aussi à Paris.

Chaque fois que je relis les mots de Foujita dans son Journal quotidien du 2 novembre 1964, les larmes me montent aux yeux.

Il est évident que ce lieu sacré, cette chapelle qu'il a construite avec son épouse, et les fresques représentant la série de l'Apocalypse, sont l'aboutissement de sa vie et de son engagement pour la paix.

Je pense que Foujita, en tant que « dernier maître de l'ukiyo-e après Utagawa Kuniyoshi », a laissé derrière lui des crânes aux couleurs vives et a déclaré que « **la vie humaine est plus importante que la Terre** ».

2. Voyage à Patmos, île de l'Apocalypse

Saint Jean aurait reçu les révélations du Christ dans une grotte sur l'île grecque de Patmos — aujourd'hui site inscrit au patrimoine mondial — et les aurait consignées dans le Livre de l'Apocalypse.

Foujita, qui a peint plusieurs séries sur l'Apocalypse, s'est rendu plusieurs fois en Grèce. Bien que les détails de ses déplacements restent flous, connaissant son souci de précision, j'ai toujours pensé qu'il avait visité cette grotte.

C'est pourquoi, après cette conférence, j'ai pris la décision d'aller moi-même à Patmos. J'y ai découvert un lieu sacré magnifique, comparable au sanctuaire chrétien de l'île de Fukue dans l'archipel de Gotō, au Japon. De retour au pays, j'ai lu attentivement l'Apocalypse du Nouveau Testament et je pense que Foujita la comprenait comme un message semblable au

doctrine du Mappo (Fin de la Loi) au milieu de la période Heian (vers le 11^e siècle) et même à certaines représentations du shintoïsme.

Texte écrit en japonais par Masahiko Sumida, président honoraire du Cabinet international d'avocats et d'experts-comptables d'Akasaka

et traduit par Michiko Kobayashi, membre de La Renaissance Française au Japon